

<p>REPUBLIQUE FRANCAISE</p> <p>DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS</p> <p><u>Nombre de membres :</u> Afférents au Conseil : 23 En exercice : 27 Qui ont pris part à la Délibération : 26</p> <p><u>Date de la convocation :</u> 22 août 2022</p> <p><u>Date d'affichage :</u> 22 août 2022</p>	<p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'EPERLECQUES</p> <p>Séance du 30 août 2022</p> <p>L'an deux mille vingt-deux, le trente août à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Laurent DENIS, Maire.</p> <p>Secrétaire : Laurent BRICHE</p> <p>Présents : Laurent DENIS, Anthony BARBIER, Barbara BODART, Laurent BRICHE, Nicolas CHOCHOY, Ludovic COCQUEMPOT, Annick CROQUELOIS, Marjory DELAVAL, Sandrine DEMAUDE, Estelle FOSSETTE, Hugues LAVOGIEZ, Jérôme LEBOUCHER, Estelle LECOFFRE, Sabrina LOOTVOET, Gabin LORGNIER, Sandrine LORIO, Nathalie MAEGHT, Alain MASSON, Edith MERLIER, Patrick POTEL, Antoine TUSO, Monique VALENTIN, Didier VANDAELE, Douglas VERSCHEURE.</p> <p>Absents : Jean-Bernard Bonduelle (donne procuration à Laurent DENIS), Sandrine DEMAUDE (donne procuration à Hugues LAVOGIEZ), Anne GOMBERT, Sophie WAROT (donne procuration à Gabin Lorgnier)</p>
--	---

2022/43

**OBJET DE LA DELIBERATION : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS :
MODIFICATION DU POSTE D'ADJOINT TERRITORIAL DU PATRIMOINE ET
ADJOINT TERRITORIAL DU PATRIMOINE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au conseil municipal, compte tenu des nécessités de service, de modifier le tableau des effectifs afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade, la titularisation du personnel ou encore de la mise à jour des intitulés de grades.

Dans le cadre du futur projet de transformation d'une école maternelle en médiathèque, rue de la Mairie, le recrutement d'un agent de médiathèque est nécessaire.

Le conseil municipal a décidé en réunion de conseil du 24 février 2022 d'ouvrir un poste d'adjoint territorial du patrimoine et des bibliothèques.

Suite à la procédure de recrutement qui s'est tenu en juin dernier, la candidature de Mme ODIEVRE Bérengère a été retenue.

Mme ODIEVRE étant adjoint territorial du patrimoine principal de 2eme classe, il y a lieu de modifier le tableau des effectifs ainsi :

En supprimant le poste d'adjoint territorial du patrimoine et en ouvrant celui d'adjoint territorial du patrimoine principal 2ème classe.

Le conseil municipal décide de modifier le tableau des effectifs comme suit et autorise Monsieur le Maire à nommer l'agent sus visé sur ce poste :

<u>Cadres d'emplois</u>	<u>Grades</u>	<u>Nombres d'emplois</u>	<u>Nombres d'emplois contractuels</u>
<u>Filière administrative</u>			
Attaché territorial	Attaché principal	1	
Rédacteur	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	1	
Adjoint administratif	Rédacteur	1 (Non pourvu)	4
	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	1	
	Adjoint administratif	1 (Non pourvu)	
<u>Filière animation</u>			
	Adjoint d'animation	1	
<u>Filière technique</u>			
Agent de maîtrise	Agent de maîtrise territorial principal	2	
Adjoint technique territorial	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	3 (Dont 1 non pourvu)	5
	Adjoint technique	10	
<u>Filière culturelle</u>			
Adjoint territorial du patrimoine	Adjoint territorial du patrimoine principal 2 ^{ème} classe	1 (pourvu au 1 ^{er} septembre 2022)	
<u>A.T.S.E.M.</u>	A.T.S.E.M. principal 2 ^{ème} classe	2	
TOTAL		24	9

Et précise que les crédits suffisants restent prévus au budget de l'exercice.

Fait et délibéré en séance à la date ci-dessus.
 Certifié exécutoire de plein droit, conformément la loi 82213 du 02 Mars 1982, modifiée par la loi du 22 Juillet 1982,

Le Maire,
 Laurent DENIS

